

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 janvier 2023  
à 16h30.

**Sont présents:** Mme Guylaine Aubin, mairesse  
M. Dany Fournier, directeur général/greffier-trésorier par intérim  
M. Yves Béchar, conseiller  
M. René Roy, conseiller  
Mme Guylaine Lemelin, conseillère  
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller

**Sont absents :** M. Gaston Fortier, conseiller  
Mme Sylvie Leblond, conseillère

- 
1. Ouverture de la séance;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  3. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 184 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023;
  4. Adjudication - Émission par obligation au montant de 8 184 000 \$ - Financement des règlements numéros 2016-646, 2007-535, 2017-654, 2012-586, 2022-717, 2021-708, 2022-725 et 2022-715;
  5. Levée de la séance.

- 
1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

27-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 184 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 184 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements D'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2016-646	224 000 \$
2016-646	304 600 \$
2007-535	214 900 \$
2017-654	446 500 \$
2017-654	907 900 \$
2012-586	106 200 \$
2022-717	1 476 400 \$
2021-708	1 086 802 \$
2021-708	2 686 198 \$
2022-725	470 500 \$
2022-715	245 360 \$
2022-715	14 640 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2017-654, 2012-586, 2022-717, 2021-708, 2022-725 et 2022-715, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Claire avait le 12 décembre 2022, un emprunt au montant de 743 500 \$, sur un emprunt original de 1 460 400 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2016-646 et 2007-535;

**ATTENDU QUE**, en date du 12 décembre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 30 janvier 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2016-646 et 2007-535;

Par ces motifs;

28-2023

Il est proposé par M. Le conseiller René Roy et résolu unanimement par les conseillers présents :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 janvier 2023;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE  
730 ROUTE BEGIN  
ST-ANSELME, QC  
GOR 2N0

**QUE** les obligations soient signées par la mairesse et le greffier-trésorier. La Municipalité de Sainte-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2017-654, 2012-586, 2022-717, 2021-708, 2022-725 et 2022-715 soit plus

court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par obligations du 30 janvier 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2016-646 et 2007-535, soit prolongé de 1 mois et 18 jours.

**4. Adjudication - Émission par obligation au montant de 8 184 000 \$ - Financement des règlements numéros 2016-646, 2007-535, 2017-654, 2012-586, 2022-717, 2021-708, 2022-725 et 2022-715**

Date d'ouverture :	18 janvier 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 janvier 2023
Montant :	8 184 000 \$		

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2016-646, 2007-535, 2017-654, 2012-586, 2022-717, 2021-708, 2022-725 et 2022-715, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Claire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 janvier 2023, au montant de 8 184 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

427 000 \$	4,85000 %	2024
445 000 \$	4,45000 %	2025
465 000 \$	4,25000 %	2026
485 000 \$	4,15000 %	2027
6 362 000 \$	4,15000 %	2028

Prix : 99,12200

Coût réel : 4,39105 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

427 000 \$	4,90000 %	2024
445 000 \$	4,60000 %	2025
465 000 \$	4,30000 %	2026
485 000 \$	4,15000 %	2027
6 362 000 \$	4,10000 %	2028

Prix : 98,64800

Coût réel : 4,47391 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

427 000 \$	4,85000 %	2024
445 000 \$	4,40000 %	2025
465 000 \$	4,15000 %	2026
485 000 \$	4,05000 %	2027
6 362 000 \$	4,05000 %	2028

Prix : 98,11884

Coût réel : 4,54737 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

29-2023

Il est proposé par M. le conseiller Yves Bécharde et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 8 184 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Claire soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** la mairesse et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

##### **5. Levée de la séance**

30-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

**Dany Fournier**

**Directeur général/greffier-trésorier par intérim**

**Guylaine Aubin, mairesse**

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.